



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE D'AUDERGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>Présents</b> | Christophe Magdalijs, <i>Bourgmestre f.f.-Président</i> ;<br>Alain Lefebvre, Bruno Collard, Jeannine Crucifix, Christian Coppens, Valérie Cops, Pascale Despineto, Dirk Hoornaert, <i>Échevin(e)s</i> ;<br>Véronique Artus, <i>Président du C.P.A.S</i> ;<br>Etienne Schoonbroodt, <i>Secrétaire communal</i> . |
| <b>Excusé</b>   | Sophie de Vos, <i>Échevin(e)</i> .  |

**Séance du 10.10.17**

---

**#Objet : Liquidation des subsides inscrits au budget 2017 au Syndicat d'Initiative d'Auderghem#**

---

**Animations**

Le Collège échevinal,

Vu la loi du 14 novembre 1983 instaurant le contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions octroyées aux associations par l'Administration Communale ;

Vu sa décision du 7 décembre 1984 approuvant la réglementation relative aux modalités d'exécution ;

Considérant que le Conseil Communal a approuvé les comptes de l'association lors de sa séance du 28 septembre 2017;

Considérant qu'en date du 11 octobre 2017, le Collège échevinal constate qu'il n'y a pas d'opposition aux règles de contrôle imposées établissant que les montants octroyés au budget 2017 sont réservés au but poursuivi par l'association concernée;

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale ;

décide

d'autoriser la liquidation de la subvention prévue au budget de l'année 2017 à l'article 561/33202 en faveur de l'asbl Syndicat d'Initiative d'Auderghem pour un montant de 1700,00€.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Receveur Communal.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Etienne Schoonbroodt

Le Bourgmestre f.f.-Président,  
(s) Christophe Magdalijs

POUR EXTRAIT CONFORME  
Auderghem, le 10 octobre 2017

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre f.f.,

Etienne Schoonbroodt

Christophe Magdalijs